



L'ECLAIRAGE PUBLIC A LA CAPI

Point Presse du Mardi 7 Février 2017

L'ECLAIRAGE PUBLIC EN GENERAL

➤ **L'éclairage public répond à plusieurs objectifs :**

- sécuriser l'espace public (en conférant un sentiment de sécurité visuel tout au long de la nuit)
- fluidifier les déplacements nocturnes
- mettre en valeur l'espace public (centre-ville, places, parcs...).

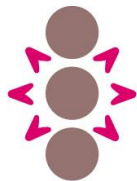
➤ **Enjeux économiques** : avec l'augmentation du coût de l'énergie, l'éclairage public représente désormais des enjeux énergétiques et financiers importants. " *Le parc français compte 9 millions de lampes et la consommation d'éclairage extérieur (5,6 TWh) représente 1 % de la production totale d'électricité en France* " (source : AFE).

➤ **Enjeux écologiques** : en cohérence avec les Grenelle de l'Environnement, **12 000 communes** se sont déjà engagées dans la démarche d'**extinction totale ou partielle en milieu de nuit**. Ces mesures visent à :

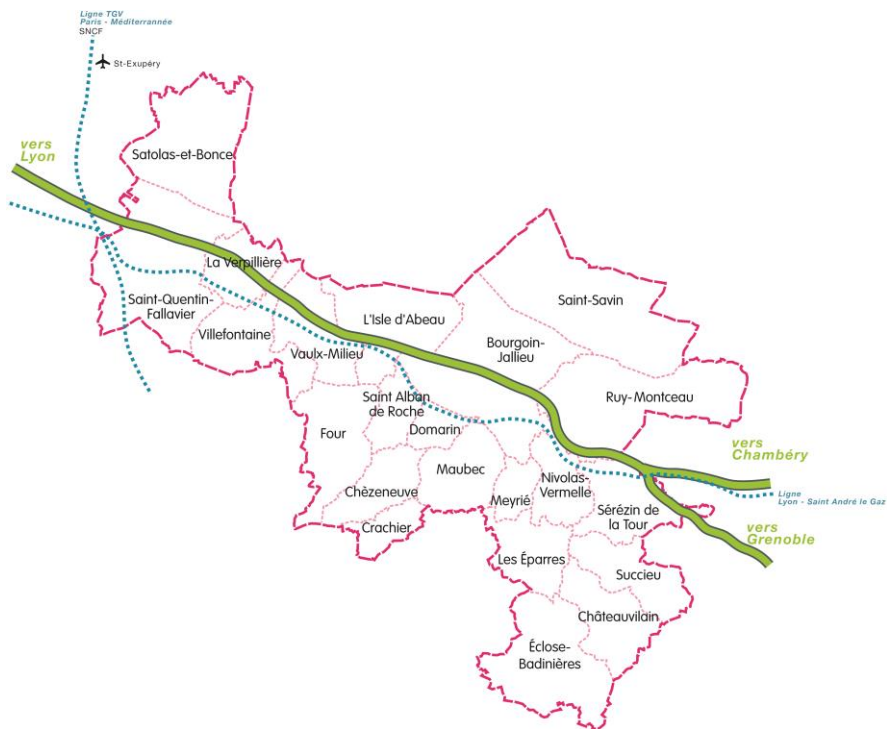
- réduire fortement la consommation électrique (kWh)
- réduire la pollution lumineuse
- limiter les émissions de CO2 et ses effets sur le changement climatique.

➤ Il est important de préciser qu'au niveau réglementaire, **la décision d'extinction de nuit de l'éclairage public reste une initiative communale** à prendre dans le cadre des pouvoirs de police du Maire. En effet, **le Maire conserve la responsabilité de la police administrative de l'éclairage public** même si la compétence éclairage est assurée par un syndicat d'énergies ou une communauté d'agglomération.

L'ECLAIRAGE PUBLIC A LA CAPI



ÉCLAIRAGE PUBLIC



- **Nom de l'EPCI :** COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION PORTE DE L' ISÈRE (CAPI)
- **Département :** Isère

- **Date de création :** 1^{er} Janvier 2007
- **Président :** Jean PAPADOPULO (Maire de Four)
- **Vice-président en charge des Espaces Publics et Infrastructures routières :** Patrick MARGIER (Mairie de La Verpillière)

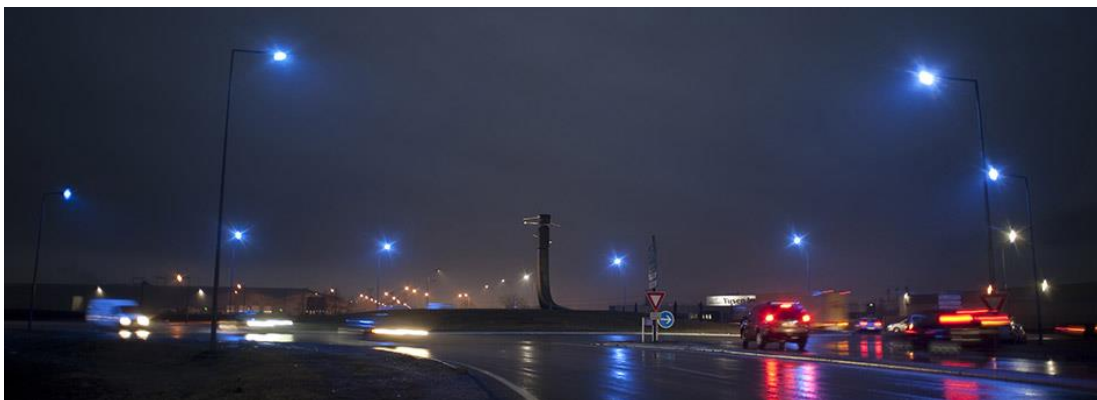
- **Nombre de Communes membres :** 22
- **Superficie :** 257,51 km²
- **Nombre d'habitants :** 105 000

- **Nombre de points lumineux :** 18 000
- **Conso annuelle électricité :** 10 900 000kWh
- **Conso annuelle électricité :** 1 460 000€ TTC

> Le Plan Lumière à la CAPI

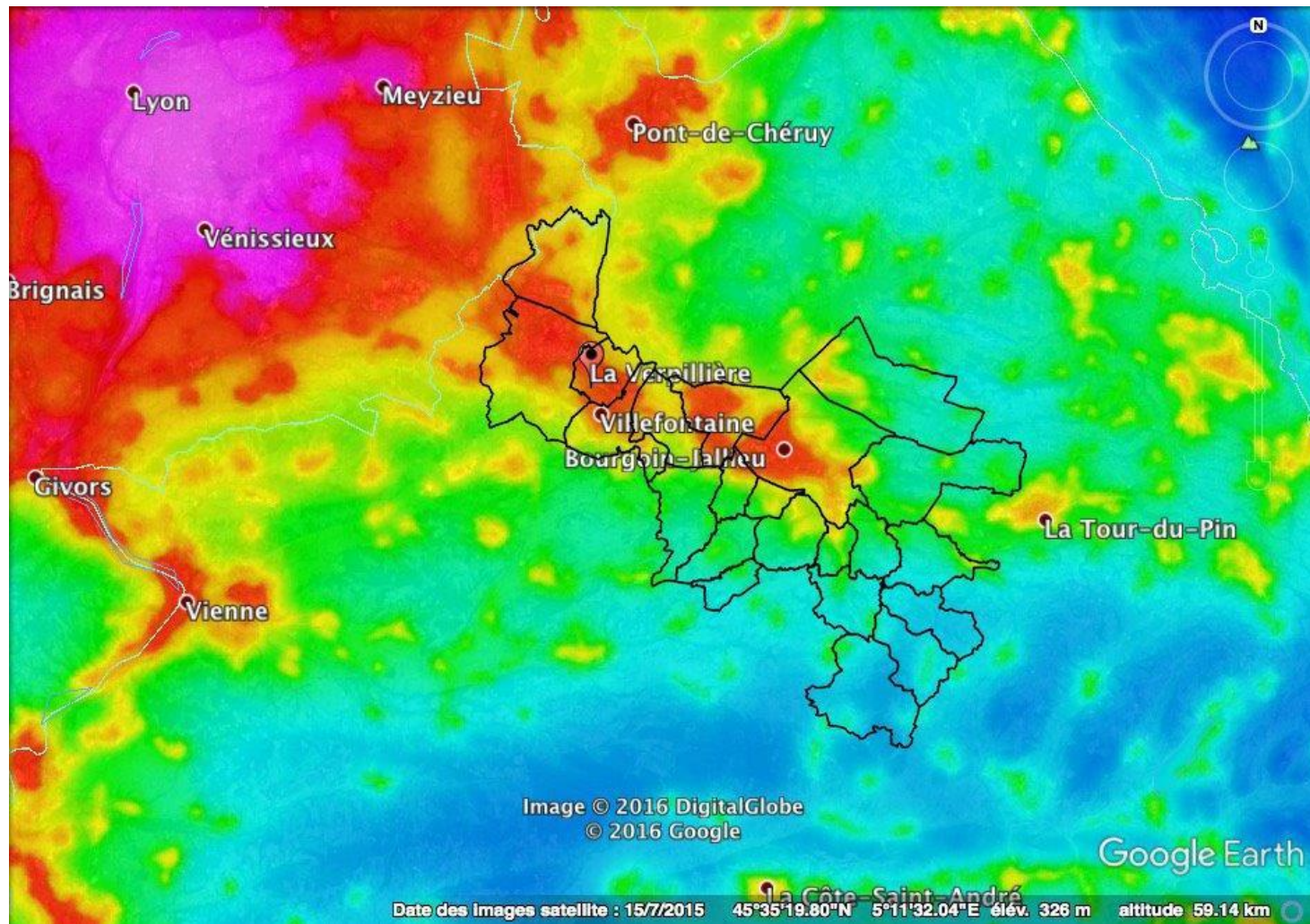
> **Depuis 2008, l'Agglomération, via son Plan Lumière de la CAPI**, s'est engagée dans un plan d'actions qui vise à rationaliser l'éclairage public et à accompagner le développement urbain. Cette programmation pluriannuelle a pour objectifs de :

- > **valoriser le territoire** par la création visuelle d'une identité nocturne de l'agglomération (lumière blanche sur l'ensemble de l'agglomération, lumière bleue pour le cœur des giratoires de la RD 1006)
- > **préserver les ressources naturelles** en adaptant les plages horaires d'éclairage aux besoins
- > **améliorer le confort et la sécurité des usagers** en réduisant les nuisances et la pollution lumineuse.



> **Dans le cadre du Plan Lumière**, la CAPI a également poursuivi la **rénovation du parc d'Eclairage Public** existant avec : **des installations respectueuses de l'environnement, des consommations contrôlées, des nuisances lumineuses limitées** (LED, radars intelligents, l'abaissement des puissances lors du relamping, horloges astronomiques...).

> LA POLLUTION LUMINEUSE A LA CAPI

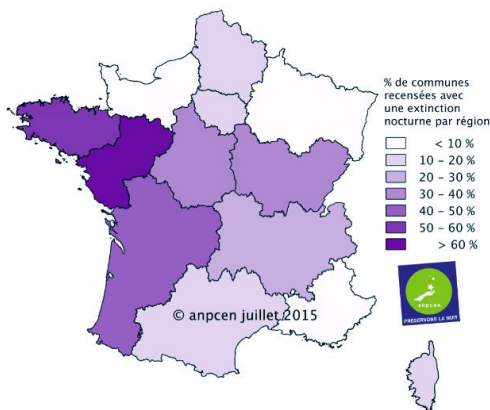


Le ciel nocturne de la CAPI est très hétérogène avec une **pollution lumineuse** « importante » dans les **zones urbaines** denses (rouge) et un **ciel nocturne** qui est encore **préservé** dans les **zones plus rurales** (bleu)...

➤ L'EXPERIMENTATION DE L'ECLAIRAGE NOCTURNE A LA CAPI

> L'EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC AU MILIEU DE LA NUIT

> **Quoi** : l'extinction de l'éclairage consiste à éteindre l'éclairage public au milieu de la nuit, lorsque les rares usagers de l'espace public sont des automobilistes qui bénéficient déjà de l'éclairage des phares de leurs véhicules...



> **Qui** : la décision d'extinction de nuit de l'éclairage public est une **initiative communale** (Le Maire). En France, **12 000 communes** se sont déjà engagées dans cette démarche.

> **Où** : sur toute ou partie de la commune. L'extinction est fréquemment généralisée à l'échelle de la commune entière, parfois sur quelques quartiers seulement. Parfois l'éclairage est maintenu toute la nuit sur certains points stratégiques.

> **Quand** : En général, la plage horaire d'extinction correspond **au milieu de la nuit**, elle s'étend de 23h à 6h du matin et certaines communes ne rallument pas l'éclairage le matin. **La plage horaire retenue sur le territoire de la CAPI est d'éteindre de minuit à 5h du matin.**

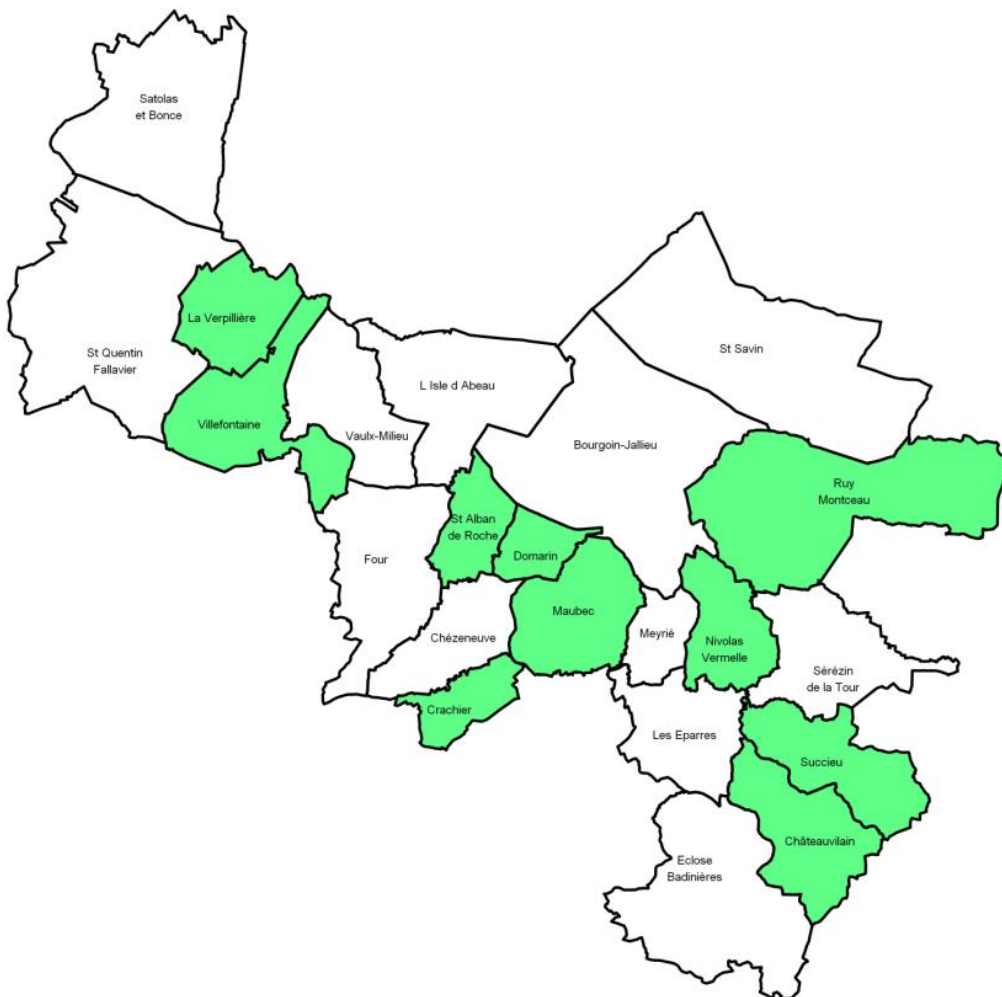
> **Comment** : programmer des plages horaires d'extinction via les horloges astronomiques, informer les habitants (réunion de quartier, bulletin municipal, site internet...), installer des panneaux d'information et prendre un **arrêté municipal**.

> **Combien** : le coût d'une horloge astronomique est de l'ordre de **500€/unité**.

> **Pourquoi** : la démarche est pilotée et coordonnée par la CAPI, mais elle doit être portée par les communes afin de **réduire les nuisances lumineuses, réaliser des économies d'énergie** et donc **réduire les dépenses de fonctionnement**.

➤ L'EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC A LA CAPI : SUR QUELLES COMMUNES?

➤ En 2017, 11 communes de la CAPI s'engagent dans cette démarche d'extinction de l'éclairage public de minuit à 5h du matin :



- Châteauvilain (avril)
- Crachier (avril)
- Domarin (avril)
- Maubec (juillet)
- Nivolas-Vermelle (avril)
- Ruy-Montceau (juillet)
- Saint Alban de Roche (juillet)
- Succieu (avril)
- La Verpillière (avril)
- Villefontaine (octobre)...
- Four (date à déterminer)



Les enjeux sont nombreux pour le territoire :

➤ Des enjeux écologiques :

- en réduisant la pollution lumineuse nocturne
- en réduisant l'impact sur la biodiversité et en respectant mieux les rythmes jour/nuit de la faune et de la flore
- en limitant fortement les émissions de CO2 et ses effets

➤ Des enjeux de bien être des habitants :

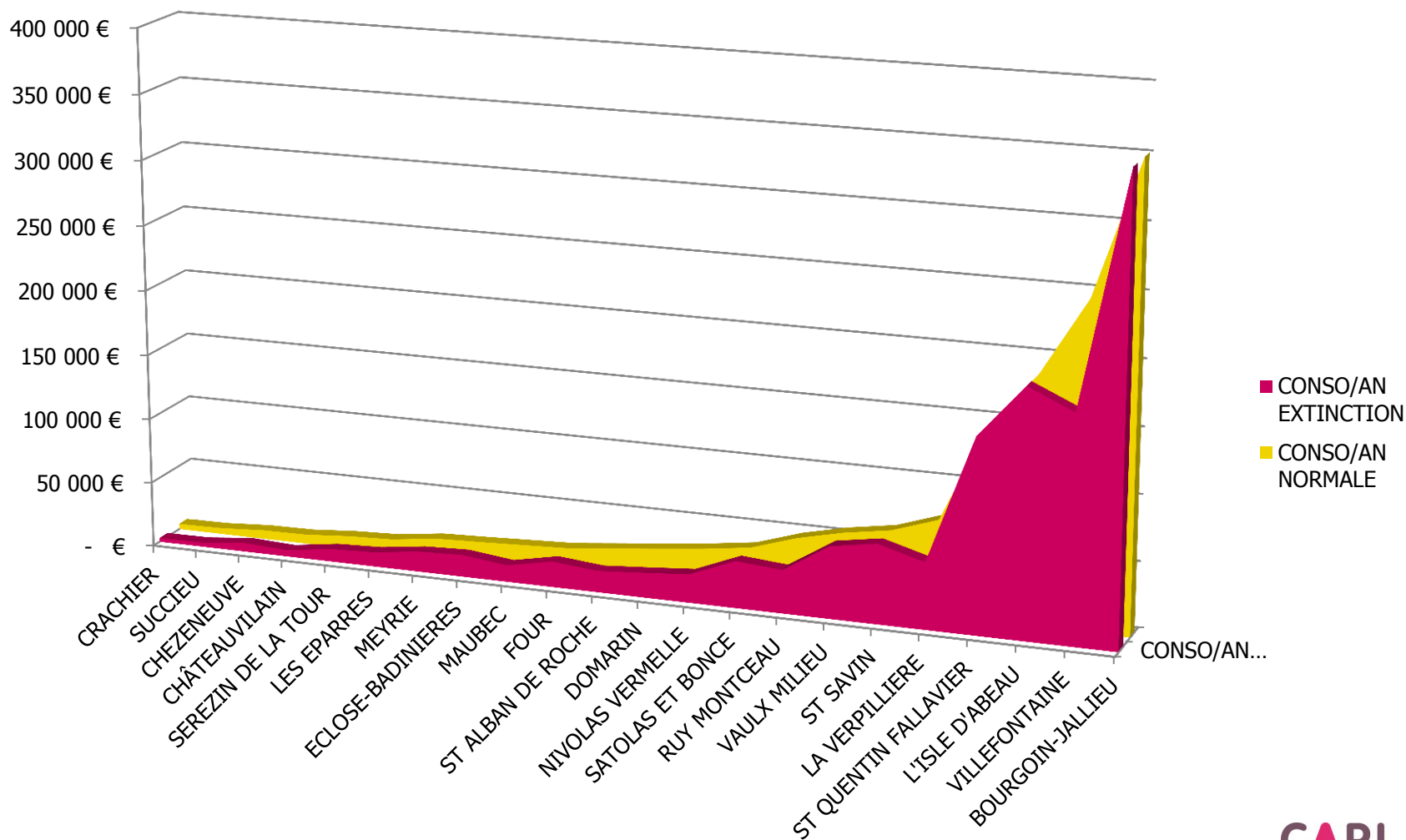
- en réduisant les nuisances et la pollution lumineuse afin d'améliorer le confort et la santé des usagers

➤ Des enjeux économiques :

- en optimisant l'éclairage public sur le territoire
- en réduisant fortement la consommation d'électricité, la facture énergétique annuelle et les dépenses de fonctionnement

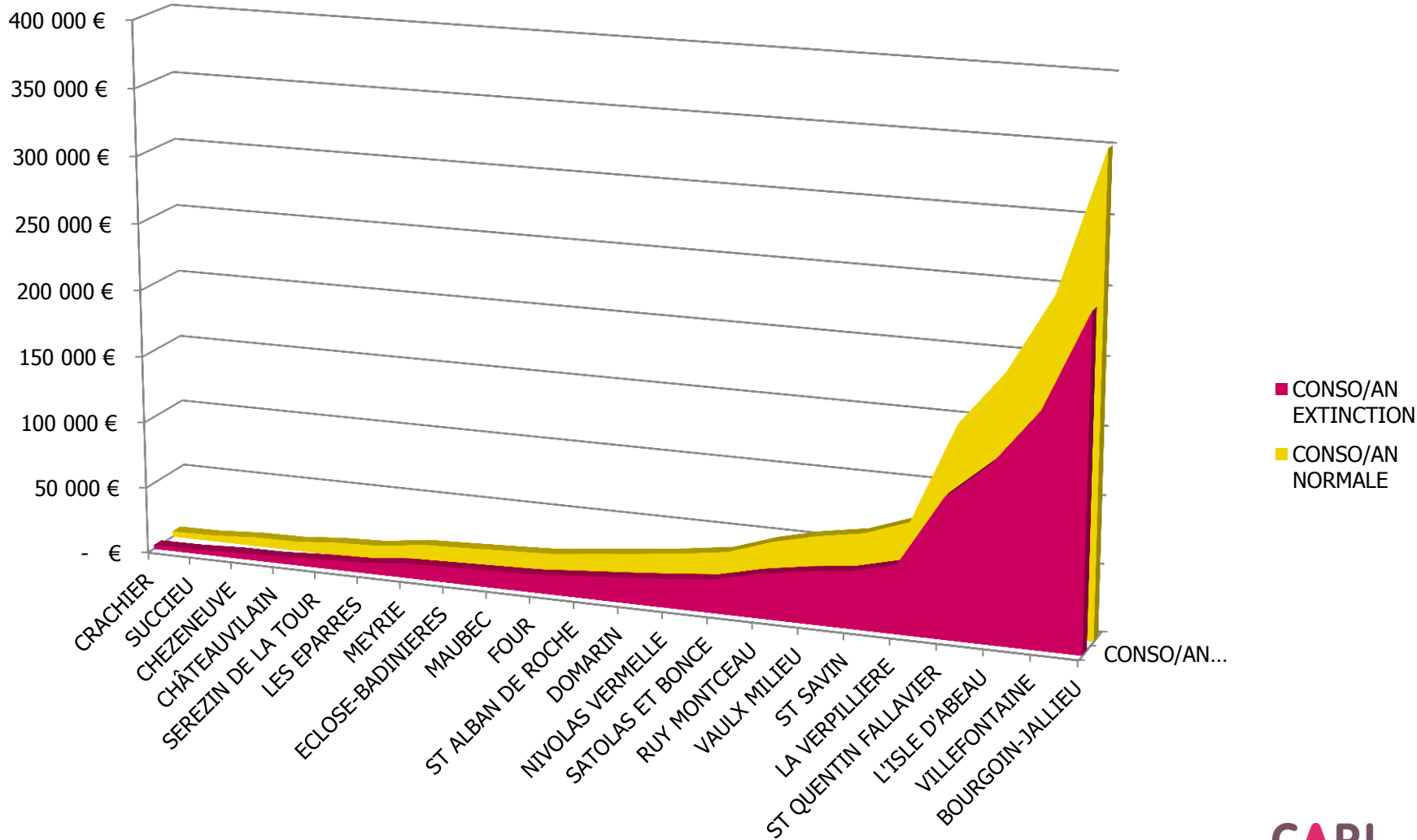
SIMULATION : EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC A LA CAPI

➤ Avec une extinction de l'éclairage public sur 10 communes sur les 22 que compte la CAPI, l'économie potentielle est de l'ordre de **1 700 000kWh/an soit 145 000€/an, 153 tonnes de CO2 produites en moins par an sur 10 communes.**



SIMULATION : EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC A LA CAPI

➤ Avec une extinction de l'ensemble de l'éclairage public de la CAPI, l'économie potentielle est de l'ordre de **4 900 000kWh/an soit 420 000€/an, 420 tonnes de CO2 produites en moins par an sur toute la CAPI.**



➤ LE CALENDRIER POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'EXTINCTION A LA CAPI EN 2017...

➤ **Calendrier de mise en œuvre progressive de l'extinction** sur le territoire de la CAPI d'avril à octobre 2017 avec la **création de 3 groupes**. Afin de fiabiliser la mise en œuvre et de pouvoir "ajuster" les mesures d'extinction d'un groupe à l'autre.

- **Groupe 1** : Châteauvilain, Crachier, Domarin, La Verpillière, Nivolas-Vermelle et Succieu
- **Groupe 2** : Maubec, Ruy-Montceau et Saint Alban de Roche
- **Groupe 3** : Villefontaine ainsi que toutes les communes qui souhaitent adhérer en cours d'année (avancer la période de préparation afin de compenser les vacances d'été...).

2016												2017							
JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DÉC	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN		
G1 - période de préparation : réunion, information...																			
GROUPE 1 : CRACHIER, SUCCIEU, CHATEAUVILAIN, DOMARIN, NIVOLAS-VERMELLE, LA VERPILLIERE			G1 - Extinction																
				G1 - suivi de la mise en place de l'extinction de 3 à 6 mois : retour d'expérience, adaptation technique, modification du zonage...						G1 - adaptation si besoin des plages horaire d'extinction									
			G2 - période de préparation : réunion, information...																
			GROUPE 2 : MAUBEC, SAINT-ALBAN- DE-ROCHE, RUY-MONTCEAU			G2 - Extinction													
				G2 - suivi de la mise en place de l'extinction de 3 à 6 mois : retour d'expérience, adaptation technique, modification du zonage...						G2 - adaptation si besoin des plages horaire d'extinction									
				G3 - période de préparation : réunion, information...															
				GROUPE 3 : VILLEFONTAINE				G3 - Extinction											
				G3 - suivi de la mise en place de l'extinction de 3 à 6 mois : retour d'expérience, adaptation technique, modification du zonage...						G3 - adaptation si besoin des plages horaire d'extinction									

 ZOOM SUR LE PLAN LUMIERE

➤ LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN LUMIERE

➤ **Dans le cadre du Plan Lumière**, la CAPI a également poursuivi la rénovation du parc d'Éclairage Public existant avec : des installations respectueuses de l'environnement, des consommations contrôlées, des nuisances lumineuses limitées (LED, radars intelligents, l'abaissement des puissances lors du relamping, horloges astronomiques...).

➤ **Les principales actions en éclairage public**, en 2016, menées en faveur des économies d'énergies sont :

➤ rénovation de 100 lanternes Leds dans le cadre de la réhabilitation globale du réseau Eclairage Public

➤ mise en place de 150 kits Leds dans des lanternes existantes (rétrofit)

➤ mise en place de 253 lanternes Leds dans le cadre du TEPCV (Territoire à Energie POSitive pour la croissance verte)

➤ mise en place de 30 détecteurs de mouvements communicants

➤ relamping de 4500 ampoules avec abaissement des puissance.

➤ **Point sur la mise en place des 253 Leds dans le cadre du TEPCV** : 6 chantiers ont débuté en décembre 2016 et se terminent mi-février 2017. **Les 6 chantiers de rénovations sont :**

➤ 36 lanternes LEDs - Avenue du Bourg à **L'Isle d'Abeau**

➤ 62 lanternes LEDs - Avenue Henri Barbusse à **Bourgoin-Jallieu**

➤ 54 lanternes LEDs - Avenue Steve Biko à **Villefontaine**

➤ 40 lanternes LEDs – ZAE Boulevard de Satolas à **Satolas-et-Bonce**

➤ 43 lanternes LEDs – ZAE Avenue de la Noirée à **Saint-Quentin-Fallavier**

➤ 18 lanternes LEDs – ZAE Avenue de la Noirée à **La Verpillière**